



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire, qui sera tenue le 13 janvier 2022 à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 556 265
Adresse civique	311, rue Principale
Zone	RE-15
Nature de la demande	- Autoriser une allée véhiculaire d'un projet intégré, ayant une largeur de 4.45 m sur une longueur de 13.25 m.
Effet de la demande	- Réduire la largeur d'une allée véhiculaire d'un projet intégré à 4.45 m au lieu de 7.0 m, comme prescrit à l'article 79.7 du règlement de zonage n°560-2017.

Toute personne ou tout organisme intéressé doit, à compter du 21 décembre 2021, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure; lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca, et ce, au plus tard le 4 janvier 2022 à 16 heures.

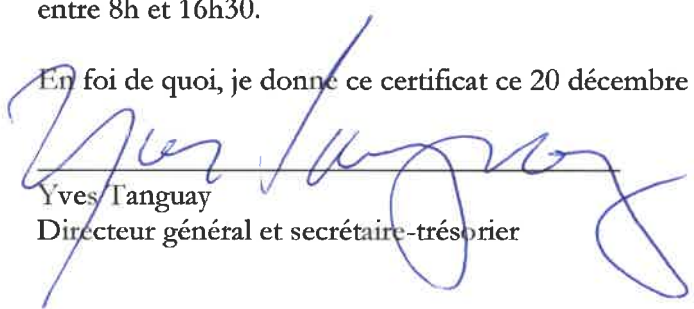
Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 20 décembre 2021.


Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 20 décembre 2021, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2021.


Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier